L'ECHO DE MANITOBA

JEUDI, 23 AOUT 1900.

M. D'HELLENCOURT,
Rédacteur et directeur.

Boite 1309, WINNIPEG, MAN.

Le desaveu de Sir Chs Tupper

Sir Chs. Tupper, aussitôt débarqué au Canada s'est empressé de désavouer la brochure électorale publiée dans Québec par le parti conservateur français.

Dans cette brochure l'on reprochait à Sir W. Laurier d'avoir été trop "britisher" et d'avoir trahi sa race en envoyant des contingents au Transvaal.

Dans Ontario les conservateurs anglais font la lutte contre Sir W. Laurier en l'accusant de déloyauté pour n'avoir point envoyé plus tôt les contingents canadiens au Transvaal.

Le SOLEIL, avait mis la main sur les deux brochures électorales du parti conservateur, et découvert dans son journal le pot aux roses.

Une telle duplicité, si évidente, si indéniable devait forcément aliéner au parti conservateur les sympathies de tous les gens honnêtes.

C'est ce qui explique l'empressement de Sir Ch. Tupper aussitôt débarqué, à désavouer la brochure française.

Il a déclaré, au cours d'un interview que reproduisaient lundi matin tous les journaux conservateurs, que cette brochure était absolument contraire aux vues qu'il professait; qu'elle avait été faite en dehors de sa connaissance ; et qu'il en répudiait la teneur.

"Tous les chefs Canadiens-français du parti conservateur, a-t-il déclaré, Sir Adolphe Caron, M. Bergeron, M. Casgrain, M. Monk, ont été très explicites en déclarant eux mêmes, non seulement à la Chambre des Communes, mais devant de grandes assemblées de leurs nationaux, qu'ils étaient en faveur de l'envoi de troupes canadiennes au Transvaal, et je suis convaincu qu'ils représentaient exactement les vues de leurs électeurs."

Que va dire le JOURNAL, que vont dire les autres journaux conservateurs de Québec, qui chaque jour fulminent contre Sir W. Laurier pour avoir envoyé des contingents dans le Sud de l'Afrique?

Auront-ils l'équité de dénoncer à leur tour, pour être conséquents, les chefs conservateurs, qui d'après le dire de Sir Charles Tupper lui-même se sont déclarés nettement en faveur de cet envoi de contingents ?

Le parti conservateur français de Québec, est aujourd'hui dans une jolie impasse.

Va-t-il courber la tête et avaler la couleuvre impérialiste que lui apporte Sir Chs Tupper ; dans ce cas il va falloir à la presse bleue cesser ses accusations actuelles contre Sir W. Laurier, et après l'avoir dénoncé comme trop anglais, le combatte comme n'étant pas assez anglais!

Ou bien nos bleus vont ils rompre en visière avec Sir Ch. Tupper et continuer la lutte sur le même terrain qu'auparavant; ce qui en somme provoquerait une scission complète dans le parti conservateur, après les déclarations catégoriques du Vieux Baronnet ?

L'alternative est singulièrement embarassante pour nos bons bleus.

D'autant que Sir Ch. Tupper a été fort explicite sur sa politique impérialiste au cours de son entrevue.

Il a declaré qu'il était nécessaire de resserrer par des liens d'intérêt mutuel, les liens de sympathie qui unissent entre elles toutes les colonies de l'Empire, et il a laissé entendre que ce serait la question sur laquelle se feraient les élections. En bon français cela s'appelle "l'Impérialisme."

Il ne faut pas d'ailleurs se faire illusion; si, logiquement, la situation est embarassante pour nos bleus, en fait, ils se contenteront de paraître ignorer les déclarations de Sir Ch. Tupper et continueront comme avant à faire campagne de leur côté, sur des accusations diamétralement opposées à celles des conservateurs d'Ontario.

Et Sir Ch. Tupper, la conscience en repos, après avoir fait sa répudiation publique, feindra d'ignorer de son côté ce qui se passe dans Québec.

C'est de tradition dans le parti conservateur Quand l'affiche semble ne pas plaire à tous, on donne ostensiblement un coup de badigeon pour sauver les apparences, et le tour est joué.

Sir Ch. Tupper vient simplement de donner le coup de badigeon traditionnel.

A quoi bon?

"Il n'est pire sourd que celui qui ne veut pas entendre" Ce proverbe résume toute l'attitude du MANITOBA qui continue à nier l'existence de toute "concession" en faveur de la minorité.

Il nie également que l'entrée de M. Cherrier dans l'Advisory Board puisse être interprétée comme un pas en avant dans la voie de la conciliation.

Il oublie cependant de nous indiquer, quelle est, suivant lui, la signification de cette nomination acceptée par l'Ordinaire.

L'organe de la famille Bernier aurait il la prétention de nous faire croire, que cette nomination soit un premier pas dans la voie qu'il préconise, et qui d'après ses propres déclarations, consiste:

"A vouloir faire sauter le règlement de 1897 pour lui substituer un ordre de choses basé sur la constitution, avec tous les caractères de la justice et de la permanence?"

Nous craignons que le MANITOBA ne se crée "des mirages vaporeux et décevants;" à coup sur il est seul à partager cette illusion là.

Mais allez donc discuter avec des gens qui se bouchent les yeux et les oreilles pour ne point voir et ne point entendre!

Autant vaudrait entreprendre de persuader le Sphynx d'Egypte.

Monsieur Bernier aura beau s'enfermer dans ses négations obstinées, il n'empêchera pas la terre de tourner, et la question des écoles de se règler par la voie de la conciliation.

Des preuves et non des mots

Nous serait-il permis de dédier ces quelques réflexions au MANITOBA ?

Vous ditez ne pas vouloir accepter le règlement, et la politique de conciliation dont ce règlement est la reconnaissance; vous déclarez vouloir faire sauter ce règlement; vous prétendez y substituer un ordre de choses basé sur la constitution.

Mais vous ne prétendez point sans doute, imposer par le seul poids du MANITOBA, ce fameux ordre de choses basé sur la constitution.

Sur qui comptez-vous donc pour imposer cet ordre de choses basé sur la constitution ?

Est-ce sur Sir Charles Tupper que vous comptez ?

Il ne s'agit pas de dire, je veux ceci et je ne veux pas cela; ce sont les enfants boudeurs qui raisonnent ainsi.

Ils sont excusables, par ce qu'ils ne connaissent rien de la vie; on leur pardonne de demander la lune. S'ils s'obstinent on les laisse bouder dans leur coin.

La question est pourtant bien facile à mettre en équation.

Pour obtenir un ordre de choses basé sur la constitution, il faut de toute nécessité obtenir une loi.

Cette loi, la législature provinciale, vous le savez, se refusera toujours à la passer, telle que vous l'exigez.

Donc, elle doit être votée par par le parlement fédéral. C'est ce qu'on appelle une loi de cœrcition.

Sir Wilfrid Laurier a déclaré depuis 6 ans, être opposé à la politique de cœrcition; il s'en tient, avec raison d'ailleurs, à la politique de conciliation, qui a déjà fait ses preuves.

Votre prétention est donc que Sir Ch. Tupper s'il arrivait au pouvoir vous donnerait votre loi de cœrcition, qui imposerait un un ordre de choses basé sur la constitution.

Eh bien ! voici la campagne électorale qui va s'ouvrir: c'est le moment pour les chefs de parti de définir leur politique.

Demandez donc à Sir Ch. Tupper de se prononcer, si vous voulez que l'on vous prenne au sérieux; exigez du Chef conservateur une déclaration formelle de la conduite qu'il entend tenir à l'égard de la question des Ecoles.

La petite comédie que vous avez joué aux dernières élections provinciales, n'a aucune chance de se répéter.

Vous auriez beau nous assurer sans toutes les formes de la bienveillance certaine de Sir Ch. Tupper, nous savons par l'expérience de M. H. J. Macdonald ce que vaut l'aune de cette prétendue bienveillance.

Ca prend une fois, ça ne prend pas deux.

Vous pourriez bien avoir en poche toute une correspondance, de Sir Ch. Tupper aussi explicite que celle de M. H. J. Macdonald, cela ne vous empêcherait pas de nous corner aux oreilles votre fameuse bienveillance.

Votre parole après l'expérience de l'année dernière ne suffit plus, ce n'est pas une garantie.

Ce qu'il nous faut pour vous croire, c'est une déclaration publique de Sir Chs. Tupper luimême. S'il se déclare prêt à faire voter une loi de coercition, nous pourrons alors prendre au sérieux vos réclamations en faveur d'un état de choses basé sur la constitution.

Sinon, nous serons obligés de vous traiter comme de grands enfants, entêtés et boudeurs ; nous vous laisserons bouder tout à votre aise, dans votre coin du pont, et nous continuerons notre petit bonhomme de chemin dans la voie de la conciliation.

Avant de chercher à faire "sauter" le règlement de 1897, assurez vous donc de la possibilité d'y substituer votre "ordre de choses basé sur la constitution."

Ce sera plus pratique que de se payer de mots, et de se nourrir d'illusions.

Mauvaise foi

Quand nous l'accusons de mauvaise foi, le MANITOBA prétend que nous l'injurions.

Mais nous n'accusons jamais sans fournir la preuve du bien fondé de notre accusation.

Par exemple nous avons accusé MM. Bernier et A. A. C. LaRivière d'avoir délibérement trompé la minorité en se portant garants de la bienveillance de M. H. J. Macdonald à son égard, alors que dès le mois de janvier 1899 ils avaient en poche une correspondance de ce même M. Macdonald leur déclarant sans ambages qu'il considérait la question des écoles comme une "dead issue."

N'est-ce pas là, une preuve insigne de mauvaise foi ?

Et, est-ce donc injurier les gens, que de dévoiler la vérité ?

Un petard qui fait long feu

Le MANITOBA en son numéro de la semaine dernière nous fournit une nouvelle et bien frappante illustration de l'odieux esprit de diffamation qui préside à la rédaction de cette feuille.

Maintes fois déjà, nous avons du dénoncer et flétrir les inqualifiables procédés du MANITOBA à l'égard du rédacteur de L'ECHO; nous ne le faisons qu'avec la plus extrême répugnance, évitant de nous attarder à cette désagréable besogne, mais nous ne pouvons cependant taire notre indignation contre les manœuvres malhonnêtes du MANITOBA.

Avec les gens de cet acabit, notre silence et notre dédain, seraient interprétés comme un signe de faiblesse ou de crainte, et ne serviraient qu'à les enhardir.

Nos lecteurs voudront bien nous excuser si nous sommes forcés de perdre ainsi notre temps et notre espace, à des polémiques, qui contrastent, si malheureusement, avec le ton habituel de notre journal.

Nous nous efforcerons d'être brefs.

L'acharnement que déploient les folliculaires du coin du Pont contre la personnalité de M. d'Hellencourt; leur soin constant à dénaturer ses écrits, à travestir sa pensée: leur désir évident de de le discréditer au moyen des plus basses et des plus injustifiables insinuations; tout ce déploiement de vilenies, ne fait que rendre plus évidents, le dépit et la rage, qu'inspire en ces esprits dévoyés, le sentiment de leur impuissance à soutenir la lutte sur le terrain du bon sens et de la raison.

L'insulte est la suprême ressource des gens à court d'arguments valables.

Nous méprisons souverainement les épithètes qu'il veut insultantes, et les lâches insinuations, prudemment obscures du MANITOBA à notre égard.

Si nous pouvions en éprouver la moindre contrariété, les témoignages de sympathie que nous valent chacun de ces accès bilieux et fielleux du MANITOBA, nous en dédommageraient amplement.

Nous nous contentons, haussant les épaules, de répéter avec Boileau:

"Tant de fiel entre-t-il dans l'âme des dévots ?"

Nous pouvons également, sans en être amoindris, nous passer de brevets de gentilhommerie que prétend décerner le MANITOBA et et tout aussi bien mépriser ses certificats de rôture.

Ce n'est point d'ordinaire, Triboulet, le fou du roi, qui arme les chevaliers

Nous ne ferons point au MANITOBA, l'honneur de prendre au sérieux, ses divagations prétentieuses sur une chose qu'il connait si peu, et qu'il pratique encore moins.

Mais, nous nous devons de protester contre la mauvaise foi avec laquelle le MANITOBA défigure nos articles, et s'efforce d'en tirer des conclusions fausses dans le but unique de servir ses basses rancunes, et d'exciter l'animosité de ses lecteurs, odieusement trompés, contre le rédacteur de L'ECHO.

Pour ceux au milieu desquels nous avons vécu pendant sept ans, pour tous ceux qui nous connaissent, de semblables accusations sont ridicules, mais le MANITOBA cherche évidemment à abuser de l'ignorance des autres.

Il se souvient de cette odieux dicton:

"Mentez, mentez toujours, il en restera quelque chose." Ce n'est pas d'aujourd'hui que l'on met en pratique au MANITOBA cet abominable parti-pris de mensonge et de calomnie à l'égard de ses adversaires.

Nos lecteurs se souviennent que la VÉRITÉ nous ayant reproché l'impropriété de certains mots employés par nous dans L'ECHO, nous repondimes en ces termes:

"Sans ses dix années de séjour au MANITOBA jamais M. d'Hellencourt, n'eut été exposé à employer le terme "d'appointement" comme synonyme de "nomination."

Il est bien évident en effet que l'erreur commise par nous et d'ailleurs familière à beaucoup de nos Canadiens-français, et de Français du Manitoba provient uniquement de l'usage fréquent de la langue anglaise, où le mot "appointment" a le sens de "nomination.

Quelqu'un qui ne connaitrait pas un mot d'anglais ne serait pas exposé à commettre cette impropriété de terme, à écrire "appointement" pour "nomination".

C'est ce que nous exprimions en ajoutant:

"On n'apprend à hurler qu'avec les loups. Aussi sommes nous pour notre part, en sympathie avec M. Tardivel qui fait la chasse aux loups."

Le sens de la phrase est clair, nul ne peut s'y tromper; les oups ce sont ceux, vous, moi et tant d'autres, qui sans s'en apercevoir subissent l'influence d'une langue étrangère, dont une foule de mots, quoique similaires à des mots de la langue française, comportent une signification différente.

Mais le MANITOBA a cru l'occasion favorable pour se livrer à ses procédés habituels, et avec

(Suite a la 5ième page)